

AG du CUREJ
4 juillet 2016

Excusés : Françoise Alt, Sandie Batista, Pierre Chabal, Ramu de Bellescize, Hélène de Courrèges, Elsa Edynak, Philippe Guillot, Julie Ha Ngoc, Delphine Mardon

I – Élection de l'équipe de direction

L'élection de l'équipe de direction pour le prochain contrat quadriennal est organisée à bulletin secret.

Deux candidatures ont été reçues, sous forme de binôme : Anne-Thida Norodom, Maud Laroche

Le binôme est élu par

- 37 voix pour,
- 4 bulletins blancs,
- 1 bulletin nul.

II - Proposition de modification de la date de renouvellement du conseil de laboratoire

Il est proposé de modifier la date de renouvellement du conseil de laboratoire afin de permettre une meilleure adéquation avec le déroulement du contrat d'établissement. Une élection pourrait avoir lieu lors de l'assemblée générale de fin d'année civile 2016.

Le conseil de laboratoire, consulté sur ce point, s'est dit favorable.

C. Legros souligne qu'il faudrait que l'équipe de direction soit élue avant l'évaluation HCERES pour que le projet présenté et évalué soit présenté par la nouvelle équipe. Elle souligne qu'il faudrait donc réfléchir à modifier la date des élections pour tenir compte de ces délais.

Anne-Thida Norodom propose d'élire l'équipe de direction au moment de préparation de la nouvelle évaluation.

A cette fin, il faudrait modifier l'art. 5 §1 des statuts en alignant les formulations relatives à la direction et au conseil de laboratoire, même si les élections ne sont pas faites au même moment puisque l'équipe de direction doit être élue plus tôt.

Adoption à l'unanimité

- ⇒ Élection lors de l'AG de fin d'année civile : 3 PR, 3 MCF, 1 BIATSS par ses pairs, 1 associé, 1 doctorant

Rappel que les responsables d'équipe sont membres de droit. Les responsables d'axes peuvent se faire élire ou seront invités aux réunions.

III – Point financier

III.1 – Bilan financier à mi-année

Au jour de l'assemblée, le montant des dépenses engagées est d'environ 23 000€. Il reste donc un budget d'environ 30 000€.

Ce reliquat devrait permettre de faire des dépenses complémentaires, notamment au profit de la bibliothèque de droit Normand (10 000 à 15 000€) afin de permettre l'embauche d'un ingénieur informatique

Les dépenses réalisées concernent essentiellement des publications, subventions pour déplacements et colloques, conférences (EC et doctorants), quelques ouvrages...

Les colloques de début d'année 2017 relèveront de ce budget également puisque les dépenses doivent être engagées en amont et avant la clôture des comptes.

III.2 – Seuil de dépense annuelle d'un membre permanent imposant une consultation du conseil de laboratoire

La direction s'interroge sur la nécessité de prévoir un seuil de dépense pour les membres permanents s'agissant de leur participation ou leur assistance à un colloque hors les murs. La direction, qui prenait seule ces décisions jusqu'à présent, constate une augmentation des demandes, dont elle se félicite, mais qui impose un contrôle plus précis.

Pour l'heure, l'intervention d'un membre permanent lors d'un colloque justifiait la prise en charge complète du déplacement par principe ; ce d'autant plus que les organisateurs prennent de moins en moins en charge les déplacements des intervenants.

Question plus délicate s'il s'agit seulement d'aller assister à un colloque.

La pratique existe dans certains laboratoires de limiter, au-delà du seuil la demande serait soumise au conseil de laboratoire.

Propose un seuil de 1000€

J. Klein remarque que les besoins de chacun sont différents, selon les matières et qu'une règle absolue n'est peut-être pas adaptée.

A.-T. Norodom approuve mais remarque que les demandes de prise en charge augmentent depuis le nouveau budget et qu'il s'agit d'aider la direction à décider.

J.-Ph. Bras propose de laisser plus de souplesse.

A.-T. Norodom propose de fixer un plafond de dépense individuelle (500€) à partir duquel la demande serait soumise au conseil de laboratoire.

F. Eudier souligne la difficulté particulière que présenteront les demandes de fin d'année.

A.-T. Norodom indique qu'il faut, de toute façon, informer au plus tôt la direction des déplacements envisagés, même si la décision définitive n'est pas prise, afin que la dépense puisse être anticipée.

Un consensus se dégage sur la décision de soumettre au conseil de laboratoire toute demande (participation comme assistance à un colloque) qui conduirait un membre permanent à dépasser 500€ de dépense annuelle.

IV – Point scientifique

IV.1 Normalisation de la signature en vue des publications

La question de la normalisation des signatures des enseignants-chercheurs de l'université a abouti.

L'intérêt de la signature uniforme est de permettre le repérage des publications de la ComUE et de l'université afin d'améliorer leurs classements. L'enjeu à terme étant probablement la répartition des financements entre les différents laboratoires...

La charte élaborée et validée par les membres de la ComUE doit désormais être respectée par les membres de notre laboratoire. Elle est disponible sur le site internet de la ComUE.

Une signature monoligne devrait suivre le modèle suivant :

Nom, Normandie Univ, UNIROUEN, CUREJ, 76000 Rouen, France

Les membres du laboratoire qui rencontreraient une difficulté pour faire accepter cette signature devront le faire savoir à la direction du laboratoire qui fera remonter l'information.

IV-2 Enquête de la DRV, information

La DRV mène une enquête sur les laboratoires afin d'en établir une photographie générale.

Si la direction dispose en principe des informations nécessaires, des compléments seront peut-être nécessaires.

La direction du laboratoire remercie donc par avance les membres du laboratoire de la réactivité dont ils feront preuve pour répondre aux demandes qui leurs seraient adressées.

IV-1 Bilan scientifique à mi-année

Colloques 2015 :

- Dette publique d'hier à demain, E. Diarra
- Colloque Filiation, Le Havre, A. Dionisi
- colloque CMR, C. Legros
- ForInCip : La désignation des gouvernants, J.-Ph. Derosier

Colloques à venir :

- Réforme des contrats, JJ Ansault et J. Klein (septembre 2016)
- Religion et droit du travail, H. de Courrèges et V. Parisot (octobre 2016)

Publications à venir :

- NTIC face au prisme du secret

- Fédéralisme, décentralisation et régionalisation en Europe
- Diversité culturelle et numérique – ouvrage numérique en 3 langues

Pour l'avenir, afin d'améliorer la gestion et la visibilité des réalisations du laboratoire, les organisateurs de colloques sont invités à utiliser la plateforme « sciencesconf.org » qui permet d'organiser le colloque, de procéder à l'appel à contribution, diffuser le programme, créer un site internet spécifique, recevoir les contributions en vue de la publication, permet également de réaliser des paiements en ligne.

Autre plateforme utile : « revues.org » pour laquelle N. Delpeux devrait suivre une formation en vue la publication de revues de ligne ou de préparation de publications.

L'usage de ces outils fait partie des éléments mis en avant par le rapport HCERES.

V – Vie du laboratoire

V.1 - Remarques sur le rapport HCERES

Le rapport HCERES, assez positif, appelle une remarque essentielle : les auteurs du rapport ont relevé que les insuffisances de fonctionnement du laboratoire, davantage assimilable à une fédération qu'un véritable laboratoire, peuvent être justifiées par la création encore récente du laboratoire. Il faut donc noter que cet « argument » favorable ne pourra être réutilisé en vue de la prochaine évaluation.

Il convient donc désormais de développer le réseau international du laboratoire et son unité scientifique. Cela supposera bien sûr des moyens humains mais également l'investissement de tous afin de développer ANR, réponses à appels à projets, contrats de recherche, post-doc, financement de thèses sur des contrats de recherche.... L'absence de ces éléments dans 5 ans constituera certainement un reproche inexorable.

Le reliquat budgétaire étant encore important, le laboratoire pourrait embaucher un post doc ou une personne compétente en CDD pour aider à mettre en place de véritables contrats recherche.

Les membres du laboratoire peuvent également se rapprocher de Claire François, stagiaire, qui a commencé à établir des fiches pratiques sur les conditions de mise en œuvre, de financement de la recherche, un livret d'accueil...

Les axes « territoire » et « NT », prenant de l'ampleur, pourraient répondre à des appels à projet.

F. Eudier souhaiterait que soient favorisées les relations avec d'autres composantes.

C. Legros souligne qu'il s'agit du rôle de l'IRIHS.

J.-Ph. Bras souligne l'expérience à tirer des relations existant avec les géographes. La tenue prochaine d'une conférence, à Aix, sur le Maghreb, la création d'une fédération...

V.2 – Ouvrage collectif n° 2

Dans la logique de l'unité du laboratoire, un nouvel ouvrage collectif pourrait être mis en place. B. Camguilhem se propose de prendre la suite de Benoît Jean-Antoine dans cette charge.

Deux thèmes sont proposés : Numérique (évolution dans chaque discipline, comment le droit s'est adapté, quelles normes ont été créées...) ou Territoire (notamment en lien avec le prochain colloque à organiser).

Ch. Gijsbers propose un thème sur la réforme de la Cour de cassation.

Proposition est faite de faire remonter à Benoît Camguilhem et Amélie Dionisi des idées sur le thème Territoire afin de voir si une ligne pourrait émerger.

L'idée d'une recherche commune sur la Cour de cassation pourrait être menée parallèlement, sous la houlette de l'équipe IJE, avec le soutien de l'ensemble du laboratoire.

VI – Questions diverses

C. Legros évoque le projet HALE de la CoMUE visant la création d'archives libres. Le portail sera lancé en octobre. Les enseignants-chercheurs intéressés pourront bénéficier d'une formation. La question des droits d'auteur reste à éclaircir.

C. Legros indique également que le schéma régional normand est en cours de renégociation, après consultation des directeurs de laboratoire. La question est de déterminer l'organisation à adopter alors que les schémas haut et bas normands étaient totalement différents.

Les discussions actuelles s'orientent vers un pôle spécifique SHS, une discussion sur les sous-axes étant en cours et les axes de l'IRIHS et du GRR étant pour l'instant mis en avant. La proposition de l'université doit être rendue fin juillet. Question du financement par pôles ou par projets n'est pas encore déterminée et manque de visibilité pour l'année 2017.

F. Eudier se demande s'il est possible de rétablir les listes de diffusion par équipe.

Une réponse positive est donnée en soulignant toutefois la difficulté de maintenir à jour plusieurs listes.

Une proposition de formalisation des sujets de mails est proposée dans un premier temps, les sujets commençant par l'indication des destinataires « privilégiés » : « CUREJ » ou « IJE : ».